

Vous êtes habitant du territoire et vous souhaitez contribuer aux réflexions menées sur celui-ci ?

Venez rejoindre le Conseil de développement du Pays de Ploërmel !

Un Conseil de développement, c'est quoi ?

C'est un collectif composé de citoyens et de partenaires bénévoles qui organise librement ou sous l'impulsion des collectivités des travaux de réflexion, des actions ou des expérimentations, nécessitant un regard citoyen sur le territoire du Pays de Ploërmel.

C'est un lieu d'expression et de dialogue.

Conditions pour en faire partie et candidater ?

- Avoir plus de 18 ans
- Ne pas détenir de mandat d' élu local
- Résider ou travailler sur le territoire
- S'engager pour 3 ans de façon bénévole
- Remplir la fiche-candidature sur le site du Conseil de développement (www.cdd.pays-ploermel.fr) ou venir en chercher une au Pays de Ploërmel

Pourquoi s'y investir ?

- Pour faire entendre sa voix sur des sujets de vie quotidienne (économie, emploi, aménagement du territoire, mobilité, transition écologique, habitat, agriculture...)
- Pour participer à la vie locale
- Pour découvrir et s'enrichir sur de nouveaux sujets

Plus d'information sur le site du Conseil de développement (www.cdd.pays-ploermel.fr) ou en contactant le service Conseil de développement :
Marjolaine PONDARD, m.pondard@pays-ploermel.fr
ou au 06 69 71 55 38
Pays de Ploërmel, 7 rue du Val – Les Carmes,
56800 Ploërmel

